



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

CAHIER DES CHARGES

Appel d'offres pour la reprise du câblage téléphonique et le remplacement de l'autocommutateur de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

MAI 2020

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut d'émission commun aux pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le Siège est à Dakar. Outre l'émission des signes monétaires dans les États membres de l'Union dont elle a le privilège exclusif, la BCEAO est chargée de :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- veiller à la stabilité du système bancaire de l'UMOA ;
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UMOA.

L'organisation générale de la BCEAO comprend notamment le Siège, une Direction Nationale dans chacun des huit États membres de l'UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Guinée-Bissau, Sénégal, Togo) et une Représentation auprès des institutions européennes à Paris et une Représentation auprès de l'UEMOA à Ouagadougou.

Chaque Direction Nationale comprend une Agence Principale, une ou plusieurs Agences Auxiliaires et parfois des dépôts de signes monétaires.

2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise pour la rénovation des installations téléphoniques de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako.

3. Allotissement

Le présent appel d'offres ne comprend qu'un seul lot.

4. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

5. Visite des lieux

Afin de préparer les offres, les soumissionnaires peuvent visiter les installations, sept (7) jours après le lancement de la présente consultation. Pour y participer, il conviendrait de prendre l'attache du service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité.

6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins douze (12) mois à compter de la date de dépôt.

7. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de l'appel d'offres peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quel que soit le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA.

10. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

11. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **Appel d'offres pour la rénovation des installations téléphoniques de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako** ».

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE MALI
94, Avenue Moussa TRAVELE
BP 206 BAMAKO – MALI

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous – contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.

11.2. Présentation de la société

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous-contractants comprendra :

- la présentation générale de l'entreprise (la dénomination de l'entreprise, l'adresse, l'autorisation d'exercer, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation INPS, le quitus fiscal et l'attestation de non-faillite ;
- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (formations et expériences professionnelles) ;

-
- les références et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés (la marque, le type et la version logicielle) accompagnée de leur documentation technique ;
- le chronogramme détaillé des travaux ;
- la durée de la garantie des installations (pièces et main d'œuvre) qui doit être de douze (12) mois au minimum ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la liste des pièces de rechange constituant un minimum qu'il juge nécessaire pour les interventions de dépannage **après** la période de garantie ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

11.3.1. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de télécommunication, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de plus de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

11.3.2. Formation

Le soumissionnaire devra prévoir une formation, certifiée par le constructeur, sur l'utilisation et le diagnostic des installations pour deux (2) agents de la BCEAO.

11.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts, à savoir :

- un devis détaillé de l'offre ;
- le coût de livraison et d'installation ;
- le coût annuel de contrat d'entretien de la nouvelle installation après la période de garantie.
- le taux de remise.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

12. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

13. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront impérativement être déposées au local courrier de l'Agence Principale de Bamako, au plus tard le 19 juin 2020 à 14 heures.

Une visite des installations existantes sera organisée par le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la sécurité de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali pour permettre aux soumissionnaires de mieux appréhender les différents aspects des installations à réaliser. Les soumissionnaires pourront, à l'issue de la visite, faire, en option, des propositions complémentaires de matériels ou d'équipements non expressément prévus au cahier des charges.

14. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, et à l'évaluation des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements.

15. Notification et attribution du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

16. Lieu de livraison et d'installation

Les équipements commandés devront être livrés à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako et installés conformément au présent dossier d'appel d'offres.

17. Délai de livraison et d'installation

17.1. Le délai de livraison et d'installation des équipements devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

17.2. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1/2000) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

18. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

19. Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO. Durant cette période, l'entretien des installations restent à la charge de l'installateur.

Les équipements livrés et installés devront être garantis contre tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

20. Modalités de paiement

Le montant total des travaux, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après les travaux, attestée par un procès verbal provisoire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations).

Toutefois, si l'attributaire du marché le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- une avance de 30% du montant du marché consentie à l'entrepreneur contre une caution bancaire fournie par une banque de premier ordre, après passation des commandes de matériaux, matériel et équipements nécessaires auprès des fournisseurs, pour l'exécution des premiers travaux, sur présentation des pièces justificatives. Toutefois, le paiement de l'avance est assujéti à la production d'une caution solidaire de bonne exécution de 3%, fournie par une banque de premier ordre agréée par la BCEAO ;
- le remboursement de l'avance commence lorsque le montant cumulé des travaux atteint 30% du montant total de ceux-ci et doit être entièrement terminé lorsque ce montant atteint 80%. Il est opéré par retenue de 60% sur chaque décompte concerné ;
- des décomptes seront payés à l'entrepreneur ;
- les décomptes sur approvisionnements sont payables à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) du montant des factures réellement acquittées et approuvées par le Maître de l'Ouvrage ;
- une retenue de garantie égale à 5% du montant des travaux exécutés sera opérée sur chaque décompte. Le montant de la retenue ainsi constituée sera remboursé après la réception définitive des travaux qui interviendra 12 mois après la réception provisoire.

21. Litiges et contestations

20.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

20.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

20.3. L'arbitrage a lieu à Bamako et se déroule en langue française.

20.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit malien.

22. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres aux adresses suivantes :

- courrier.ddn@bceao.int ;
- courrier.ddap@bceao.int ;
- courrier.dsaps@bceao.int.

**DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES
(CPTP)**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prescriptions techniques particulières pour la reprise du câblage téléphonique et la fourniture d'un nouvel autocommutateur pour l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako en remplacement des installations existantes. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux équipements de télécommunications modernes.

2- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

2.1. Description de l'autocommutateur

L'autocommutateur installé est du type ALCATEL Omnipcx 4400 numérique à architecture répartie et multi-services, c'est-à-dire pouvant traiter voix et données. La version logicielle installée est la R9.1.

Il dispose d'un réseau de connexions temporelles sans blocage, commutant des jonctions normalisées et ayant la possibilité de fonctionner avec des unités déportées en environnement multi-sites, les sites étant reliés entre eux par une liaison satellite (Réseau VSAT) par des interfaces de type RNIS T2 ou PRI.

Sa capacité actuelle est la suivante :

- nombre de lignes réseaux publics analogiques : 35 ;
- nombre de lignes réseaux publics numériques : 1 accès primaire T2 (avec 200 numéros de sélection directe à l'arrivée SDA) ;
- nombre de lignes de postes internes : 500 dont 100 bénéficiaires de postes spécifiques haut de gamme ;
- nombre de postes opérateurs : 3.

Sa gestion est faite à partir d'un poste de travail et d'une application ALCATEL 4760 dont le dialogue homme-machine est simple et conviviale. Elle regroupe les fonctions d'exploitation, de maintenance, d'observation du trafic, de gestion des coûts de communications et de leur facturation. Elle est réalisée autour d'un dialogue Homme-Machine et construite autour de l'application de gestion ALCATEL 4760.

Tous les types de terminaux (analogiques et numériques multifonctions) sont raccordés à l'autocommutateur qui traite les courants de trafics suivants :

- trafic local entre postes raccordés au système ;
- trafic avec le réseau public (sortant ou entrant) sur lignes réseaux (LR) analogiques ou numériques ;
- trafic avec un site distant (unité déportée ou autre PABX en environnement multi-sites, liaison système VSAT...).

Toutes les dispositions pratiques sont prises pour assurer une fiabilité totale et une disponibilité maximale au système (duplication des organes vitaux notamment l'unité centrale, possibilité de remplacement des cartes sous tension, « à chaud » sans discontinuité du service principal).

Tous les appels "arrivée" internes ou externes par la SDA peuvent déborder sur le standard en cas de non-réponse ou d'occupation de ce poste. Le débordement se fait prioritairement sur la messagerie vocale pour les postes qui y sont connectés.

Les postes opérateurs existants sont du type micro-ordinateur, ils possèdent un combiné téléphonique et peuvent aussi fonctionner en mains libres.

Les principales exploitations des opérateurs sont :

- Acheminement des appels arrivée avec présentation et visualisation de l'état du poste (offre de communication, aiguillage de communication sur poste occupé).
- Accès à la numérotation abrégée extérieure.
- Affichage des appels en attente.
- Appel d'un poste intérieur, chaînage, retour sur opérateur après distribution.
- Effacement du numéro composé sans perte de ligne.
- Entrée en tiers avec bip de signalisation.
- Fonction test du pupitre opérateur.
- Interruption de service par dé fichage de casque ou de combiner.
- Mises en garde simples ou successives.
- Prise en compte des appels SDA non distribués par débordement vers opérateur.
- Prise manuelle ou automatique des appels.
- Rappel automatique sur poste ou faisceau occupé.
- Réservation de lignes extérieures.
- Renvoi de nuit sur un poste ou un groupe de postes par dé fichage du casque du dernier pupitre en service.
- Stockage et ré-émission du numéro émis.
- Transfert local.
- Va-et-vient.
- Conférence, etc.

Le système de gestion et d'exploitation de l'autocommutateur dispose de programmes d'auto-diagnostic avec des messages clairs qui peuvent être affichés au fil de l'eau sur l'écran de gestion et qui peuvent être imprimés. Ces informations constituent une précieuse aide à la localisation de tous les défauts éventuels.

2.2. Description du réseau de câblage téléphonique

Le réseau de câblage téléphonique existant a été installé depuis 1994. Les câbles utilisés sont de deux sortes. Les multi-paires (ces câbles multi-paires ont pour rôle d'alimenter les sous répartiteurs positionnés dans les gaines techniques au niveau des étages) qui partent de la salle « autocom » pour desservir des sous-répartiteurs de distribution installés sur les parois des gaines techniques, et de ces sous répartiteurs partent des câbles soient 4 ou 2 paires vers les prises dans les bureaux qui sont souvent éclatés dans les goulottes. Les câbles multi-paires sont reliés à l'autocommutateur à travers des réglettes de distribution installées pour recevoir d'une part, les câbles venant de l'autocommutateur et, d'autre part les câbles allant vers les sous répartiteurs de distribution.

Il y a deux sortes de réglettes suivant leur utilisation. Il y a celle réservée pour les lignes extérieures venant de la « Sotelma » et celle réservées pour les lignes abonnées de l'autocommutateur.

Aussi, les câbles en provenance de l'autocommutateur vers les sous répartiteurs sont de la même couleur sans étiquettes d'identifications, ni numéros de références. Du coup, on note des défaillances des liaisons et une surcharge des gaines techniques avec les câbles IT. Concernant les lignes arrivées, on note les réglettes qui regroupent les lignes directes des cadres de la banque et les interphones des autres agents au niveau des gaines techniques.

Les câbles multi-paires qui, à l'origine répondaient aux besoins, présentent aujourd'hui beaucoup d'insuffisances. On constate souvent qu'il y a des paires qui manquent ou qui ne marchent pas.

Certains sous répartiteurs ne sont pas directement liés au répartiteur général, leurs câbles multi-paires sont raccordés soit dans des goulottes ou reliés à d'autres sous répartiteurs sans aucun repérage.

3- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations du présent cahier des charges concernent :

- l'étude technique et la réalisation des besoins exprimés dans le présent document,
- la reprise de la distribution existante et des répartiteurs, le câblage de tous les équipements,
- la réalisation du réseau IP spécifique à la téléphonie avec son plan d'adressage IP particulier ;
- la fourniture, l'initialisation, le raccordement et la mise en œuvre de tous les serveurs spécifiques (communications et autres services utiles) ;
- la fourniture, la pose, l'étiquetage et la programmation des postes téléphoniques ;
- les relations avec les différents opérateurs ;
- la formation des opératrices, des utilisateurs et des gestionnaires ;
- la fourniture de la documentation et des plans de recollement mis à jour ;
- la dépose et l'enlèvement contre une offre forfaitaire obligatoire de reprise des matériels existants ;
- la garantie des équipements, effectuée gratuitement pour le remplacement des pièces, main d'œuvre, déplacements, pendant la période de garantie (un an minimum) à compter de la date de réception définitive des installations ;
- le transport, le déchargement, le stockage sur site sont sous la responsabilité du soumissionnaire tant qu'il n'a pas été procédé au transfert de propriété ;
- la proposition d'un contrat de maintenance après la période de garantie.

3.1- Câblage générique :

Le système de câblage souhaité est un câblage générique de catégorie 6A.

Une topologie en étoile est retenue pour le câblage de l'immeuble avec un seul coffret de distribution par étage ou zone, compte tenu du nombre de postes de travail.

Ce coffret sera installé dans le local « huissier » de chaque étage et sécurisé au maximum.

Les normes ANSI/TIA/EIA-568-B.2.10 et ISO/IEC 11801:2002 seront respectées pour tout le câblage. La distribution horizontale partira des coffrets d'étage ou de zones. Ci-après, les étages ou zones concernés :

- du sous-sol au 12^{ème} étage, soit 15 coffrets ;
- la galette (Salle informatique, SSMP-SCCG, Caisse courante et salle de tri), soit 04 coffrets ;
- le poste de contrôle des entrées (PCE), les appartements et les locaux techniques, soit 03 coffrets.

Au total, 22 coffrets doivent être installés.

Le câble utilisé sera à paires torsadées de type LSZH (Low Smoke Zero Halogen=Non propagateur de flamme en cas d'incendie) et de catégorie 6A.

Au cas où les liaisons verticales entre armoires d'étage dépasseraient les 100 mètres, il doit être envisagé la mise en place de liaison en fibre optique avec tout le nécessaire pour la transmission des signaux.

Un coffret sécurisé sera mis en place pour recevoir les lignes venant des opérateurs de réseaux publiques et les liaisons avec l'autocommutateur.

3.1.1. Prise utilisateur

Les prises seront des prises modulaires de type RJ45 conforme aux normes de la catégorie 6A. La face avant sera au format 45x45 avec des volets de protection amovibles. Elles pourront accueillir jusqu'à 2 embases (connecteurs).

3.1.2. Cordons de brassages pour téléphone

Les cordons de brassage sont répartis comme suit :

- un cordon de brassage sera utilisé pour assurer la liaison entre une ressource réseau et une prise du panneau de brassage (dans le coffret) ;
- un cordon de raccordement reliera l'équipement terminal à la prise utilisateur.

Les cordons de brassages et de raccordement auront les mêmes spécifications que le câble utilisé dans le câblage pour garantir l'homogénéité du système. Pour obtenir les performances tous les cordons de brassage répondront également être de la norme catégorie 6A.

La longueur des cordons de brassages seront de 1 m et celle des cordons de raccordement seront de 3 m et de 5 m.

3.1.3. Panneau de brassage Téléphonique et Informatique :

Des panneaux de brassage modulaires seront utilisés pour assurer une bonne souplesse de dimensionnement. Ils sont équipés de connecteurs RJ45. Ces panneaux seront équipés de porte étiquette permettant la mise en place des repérages de chacune des prises qu'ils supportent.

Les éléments de brassage des câbles (Panneau de brassage) ainsi que les équipements actifs seront montés dans des coffrets de dimensions calculées pour supporter les équipements actifs et les panneaux au niveau des étages.

3.1.4. Local technique :

C'est l'emplacement prévu pour loger l'armoire principale de l'autocommutateur et l'armoire de distribution principale. Ce local est aussi celui des postes opérateurs du standard téléphonique.

3.1.5. Repérage :

Tous les éléments entrant dans la composition du câblage seront repérés.

Le repérage est apposé sur le plastron avant de la prise. Il est constitué de préférence du numéro de la prise sur le panneau de brassage.

Le repérage est constitué de préférence du numéro du local dans lequel se trouve la prise connectée à l'autre extrémité du câble, le cas échéant complété du numéro d'ordre (caractère alphanumérique de préférence) de la prise dans le local s'il y en a plusieurs.

Ainsi, l'exploitation de l'installation ainsi que le déplacement des équipements connectés sur le câblage seront facilement assurés par les équipes techniques de la BCEAO après que celles-ci aient reçu une formation.

3.2. Autocommutateur

Il s'agira de remplacer l'autocommutateur par un équipement de type IPBX (autocommutateur IP) beaucoup plus moderne avec, au minimum, toutes les fonctionnalités existantes sur l'ancien autocommutateur.

L'IPBX ainsi sollicité sera construit autour d'un serveur de communications et d'un nouveau réseau IP complet et totalement indépendant du réseau informatique, exclusivement dédié à la téléphonie sur IP. Les équipements actifs nécessaires font partie intégrante de la solution à proposer.

Le soumissionnaire étudiera les solutions techniques ouvertes les meilleures pour permettre à l'Agence de disposer d'un outil de communication moderne.

En plus reprendre toutes les fonctions existantes sur les postes usagers comme opérateurs, il doit proposer les services de messagerie vocale et de messagerie écrite sur l'ensemble des postes de l'installation.

Tous les postes de l'installation devront pouvoir accéder directement à l'annuaire embarqué du système pour y rechercher un usager pour un appel par nom directement

La liaison avec le réseau VSAT se fera avec un interface T2 au minimum. D'autres solutions d'interconnexions pourraient être proposées et soumises à la validation des structures en charge du système d'informations de la BCEAO.

La capacité attendue est la suivante :

- nombre de lignes réseaux publics numériques : 3 accès primaire T2 (avec 200 numéros de sélection directe à l'arrivée SDA) dont 1 sera réservé au lien avec le système VSAT ;
- nombre de lignes réseaux publics analogiques en secours : 10 ;
- nombre de lignes de postes internes : 500 dont 100 bénéficiaires de postes spécifiques haut de gamme ;
- nombre de postes opérateurs sur micro-ordinateurs : 3.

4 . DIVERS

4.1. Pièces de rechange

Le soumissionnaire, compte tenu de sa connaissance du matériel à fournir, proposera en option un lot de pièces de rechanges de première nécessité et réputées fragiles sur le système. De même, il sera proposé un lot de consommables pour une période de vingt-quatre (24) mois. La BCEAO se réserve le droit d'acquiescer ou non ces pièces à la fin de la période de garantie et après la réception définitive.

4.2. Documentation

Le soumissionnaire devra fournir une documentation complète sur les systèmes proposés en langue française. Chaque document devra être correct du point de vue technique et ne devra se référer qu'au matériel signalé. La table des matières devra être structurée de manière logique. La préférence sera donnée à une documentation sur support informatique dans un format courant et accessible (fichiers en format courant sur clé USB ou autre support amovible).

ANNEXE I ET II : CADRES DES DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

NB : Ces cadres sont donnés à titre indicatif. Ils doivent donc être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire mais aussi des résultats de la visite obligatoire de site. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retracts doivent être dûment motivés.



ANNEXE I**CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF : CABLAGE GNERIQUE**

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total	Observations
1	Armoire du répartiteur général en 42HU	1			
2	Coffret d'étage 12 HU	22			
3	Panneaux de brassage complet catégorie 6A				Quantité à calculer en fonction du nombre total de prises selon répartition
4	Câbles 4 paires torsadées catégorie 6A				
5	Prises RJ45 catégorie 6A				
6	Cordons de brassage catégorie 6A, 1 mètres				
7	Cordons de raccordement catégorie 6A, 3 mètres				
8	Cordons de raccordement catégorie 6A, 5 mètres				
9	Divers accessoires de pose de câblage catégorie 6A dans un bâtiment existant et occupé				
10	Main d'œuvre incluant des travaux en dehors des heures ouvrés	Forfait			
11	Divers imprévus (à détailler et argumenter)	Forfait			
12	Dépose du câblage et des installations existantes				
13	TOTAL				

ANNEXE II**CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF : AUTOCOMMUTATEUR IP**

N°	DESIGNATION	QTE	P.U	P.T	Observations
	Offre de base				
1	Sauvegarde des bases de données de programmation et de taxation du serveur téléphonique, des anciens fichiers OPS système qui précisent les limites de l'existant ;	1			
2	Dépose des baies de l'autocommutateur existant	1			
3	Fourniture et mise en service d'un Serveur de communication d'entreprise IP (autocommutateur) respectant les caractéristiques décrites au paragraphe 3.2 du cahier des charges et intégrant une messagerie vocale pour l'ensemble des usagers	Ens			
4	Fourniture de station d'énergie (alimentation, redresseurs batteries) à connecter sur le réseau ondulé	1			
5	Mise en service de la nouvelle application de gestion de l'autocommutateur sur deux (2) PC (préciser la dernière version commercialisée et dont le support est assuré par le fabricant)	1			
	Équipements actifs du réseau informatique dédiés à la téléphonie sur IP (de type Power Over Ethernet POE)				Quantité à déterminer en fonction du nombre de ports RJ45 nécessaires
6	Fourniture et installation de nouveaux postes opérateurs équipés de casques monauraux sur micro-ordinateurs	3			
7	Migration des postes téléphoniques connectés en IP	500			
8	Intégration de la messagerie vocale pour tous les utilisateurs	1			
9	Chargement d'une nouvelle musique d'attente interne	1			
10	Fourniture de postes téléphoniques de type IP				
101	postes pour les Directeurs et les appartements de passage de type IP	35			

N°	DESIGNATION	QTE	P.U	P.T	Observations
102	postes pour les chefs de service et Contrôleurs de type IP	35			
103	postes pour les assistantes de direction et autre cadres, de type IP	70			
104	postes pour les agents de bureau et autres locaux, de type IP	130			
105	postes pour les locaux techniques	20			
106	postes pour PCE, TGBT et les ascenseurs	10			
11	Formation des utilisateurs selon leur profil	Ens			
12	Main d'œuvre				
12	<i>En option : Formation de deux techniciens chargés de l'exploitation et de la maintenance du système à mettre en place</i>	Ens			
13	<i>Offre de reprise de l'ancien autocommutateur</i>	Ens			
TOTAL					

ANNEXE III : MODELES DE DOCUMENTS

1. Formulaire de soumission

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BAMAKO

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la rénovation des installations téléphoniques de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°*[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

2. Caution d'avance de démarrage

(Modèle)

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la rénovation des installations téléphoniques de l'Agence l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Bamako.

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

(Modèle)

3. Caution de bonne fin d'exécution

Entête de la Banque

CAUTION DE BONNE EXÉCUTION

OBJET : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif à la rénovation des installations téléphoniques de l'Agence l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé leentre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise, (adresse)..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise..... doit garantir la bonne exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant deF CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise, nous soussignés, (Banque) au capital de..... F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la bonne exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet (s)